



Compte-rendu, par extraits, de la séance du conseil municipal du mardi 21 mars 2023
Convocation du mardi 14 mars 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h26, Madame Renata FERREIRA DE AZEVEDO, désignée secrétaire de séance par la majorité absolue des suffrages exprimés, procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU (sauf point 2 et point 8) , M. Stéphane COCHEPAIN (sauf point 2 et point 8), M. Patrice PINARD (sauf point 2 et point 8), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, M. Julien BOUCHET, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM (sauf point 17 et point 18), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Aïssa TERCHI (à partir du point 9), M. Ludovic PLANTE (à partir du point 10)

Etaient représentés :

Mme Véronique LORTAT-JACOB représentée par M. Cédric ANÉ
M. Pierre LESPAGNOL représenté par M. Loïc PERON
M. Antonio MORAIS représenté par M. Benoît DE LA RONCIERE
Mme Alice LE MOAL représentée par M. Sébastien RENAULT
Mme Imane ACHOUR représentée par M. Patrice PINARD (sauf point 2 et point 8)
M. Georges ROUX représenté par M. Rémi MUZEAU (sauf point 2 et point 8)
Mme Marie-Ange BADIN représentée par M. Stéphane COCHEPAIN (sauf point 2 et point 8)
Mme Kahina IKENI représentée par Mme Marine DEFAUX
M. Aïssa TERCHI représenté par Mme Naïma SELLAM (du point 1 au point 8)

Etaient absents :

Mme Marie-Astrid ALBERT
M. Maxence DUCROQUET
M. Ludovic PLANTE (du point 1 au point 9)
Mme Naima SELLAM (point 17 et point 18)
M. Rémi MUZEAU (point 2 et point 8)
M; Stéphane COCHEPAIN (point 2 et point 8)
M. Patrice PINARD (point 2 et point 8)
Mme Marie-Ange BADIN (point 2 et point 8)
Mme Imane ACHOUR (point 2 et point 8)
M. Georges ROUX (point 2 et point 8)

Secrétaire de séance : Madame Renata FERREIRA DE AZEVEDO

Vœu proposé par Monsieur Paul RIEUSSET, groupe Clichy au cœur du changement

Nous souhaitons, par ce vœu, être les interprètes des nombreuses et nombreux Clichois.es qui nous rapportent qu'il serait dans les intentions de la Municipalité de renoncer à l'organisation de la commémoration du Cessez-le-Feu du lundi 19 mars 1962, hélas, sans que le Conseil municipal n'ait été appelé à en débattre.

Il est vrai qu'aucun texte législatif ne donne l'obligation à une assemblée municipale d'organiser une cérémonie commémorative faisant partie des quatorze dates des pavoisements réglementaires annuels aux couleurs nationales, et même une quinzième puisque la date du 11-Mars, en hommage aux victimes du terrorisme dont la première a été conduite en 2022, présidée par le

Président Emmanuel Macron, en présence du Roi d'Espagne.

Quatorze jeunes Clichois sont morts en Algérie, plusieurs centaines sont revenus blessés, traumatisés, malades des essais nucléaires, ne les oublions pas.

Il y a soixante et un ans, le dimanche 18 mars 1962, les accords d'Évian mettaient fin officiellement à la guerre d'Algérie, à quatre-vingt-douze mois d'horreur, de sang, de larmes et de destructions. Une guerre effroyable aux multiples drames sur les deux rives de la Méditerranée, qui prenait fin le lendemain à midi.

Drame en premier lieu pour le peuple algérien, le plus durement touché, pendant cent trente-deux années de colonisation qui a vu plusieurs centaines de milliers d'hommes et de femmes périr dans les enfumades de 1837 à 1845, les destructions des récoltes et des villages, viendront les huit dernières années de la guerre « sans nom » avec ses enlèvements, ses exécutions, ses corvées de bois, les attentats, les tortures, les viols où 160 000 jeunes combattants algériens du Fln furent tués.

Deux millions de villageoises et villageois déplacés des 8000 villages et hameaux rasés, c'est le tableau qui représente un peuple victime des ravages de la guerre.

Drame pour ces Français d'Algérie, que l'on appelait « pieds noirs » dont l'immense majorité était des fonctionnaires, ouvriers, « petits » commerçants et artisans qui furent contraints, après tant de malheur, où des centaines d'entre eux furent tués dans les attentats et autres actes de guerre civile déclenchée par l'Oas (Organisation de l'armée secrète) et ses Généraux félons, traîtres à la France, et seront obligés de quitter ce qui était depuis plus d'un siècle, la terre de leurs ancêtres. Huit cent mille d'entre eux rejoignent la Métropole sans recevoir l'aide et l'accueil nécessaire qu'ils auraient mérité.

Drame pour la jeunesse française, envoyée vers une guerre qui n'avait pas de nom où 25000 d'entre eux périrent, 65 000 blessés dont un grand nombre gardent des séquelles psychologiques indélébiles.

Drame pour le peuple français, héritier des idéaux de la Révolution française, qui a vu quelques années après s'être libéré du joug pétainiste et nazi quand Alger était devenue capitale de la France (après Brazzaville) et la création du Comité français de Libération nationale (Cfln) au Palais Carnot, le mercredi 3 novembre 1943 jusqu'au jeudi 24 août 1944 sous l'autorité du Général de Gaulle.

Cette guerre d'Algérie fut une des pages les plus sombres de notre histoire dont la majorité ne voulait pas voir une jeunesse sacrifiée, les attentats de l'Oas, les « ratonnades », la censure de la presse, les répressions sanglantes du mardi 17 octobre 1961 et de Charonne le jeudi 8 février 1962, dix-sept ans après le massacre de Sétif du mardi 8 mai 1945 (répressions sanglantes), ni la fusillade de la rue d'Isly du lundi 26 mars 1962 qui est la conséquence de l'assassinat de sept jeunes soldats du contingent par l'Oas le vendredi 23 mars dans le quartier européen de Bal-el-Oued..

Il est temps de construire une nouvelle page de l'Histoire franco-algérienne, faite de confiance, de fraternité et de coopération sans rien oublier à l'exemple de nos anciens élus clichois qui, en 1953, engagent un jumelage avec la ville de Heidenheim, même au plus haut niveau de l'état dans les années 1950. Nous souhaitons que cette cérémonie de commémoration retrouve sa place dans le calendrier officiel de la Ville en mémoire de ces 14 jeunes Clichois, et pour la nécessaire lutte pour la Paix et l'amitié entre les Peuples.

Rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés

7 pour- M. Philippe CARON, M. Aïssa TERCHI, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER,
36 contre - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI
2 ne prennent pas part au vote- Mme Naïma SELLAM et Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

Finances

1. Adhésion et approbation de la convention constitutive du groupement de commandes entre l'établissement public territorial boucle nord de seine et les communes membres vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement, le montage et le suivi de dossiers de subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE l'adhésion de la ville de Clichy-la-Garenne au groupement de commandes constitué entre l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et les communes d'Argenteuil, d'Asnières-sur-Seine, de Bois-Colombes, de Clichy-la-Garenne, de Colombes, de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement, le montage et le suivi de dossiers de subventions auxquelles peuvent prétendre chaque membre du groupement de commandes.

ARTICLE 2 - APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes ci-annexée.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 - PRECISE qu'en application de la convention de groupement de commandes, l'EPT Boucle Nord de Seine a été expressément désigné coordonnateur et, qu'à ce titre, il assure la mission complète jusqu'à la notification de l'accord-cadre, la commission d'appel d'offres (C.A.O.) de l'EPT Boucle Nord de Seine (le cas échéant) étant également compétente pour l'attribution de l'accord-cadre, si nécessaire.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

40 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI

1 contre - M. Philippe CARON

5 abstentions - Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

2. Apport en compte courant de la Ville de Clichy-la-Garenne à la société publique locale Seine Park portant sur la gestion du stationnement en ouvrage et en voirie

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE les termes de la convention en apport de compte courant à intervenir entre la ville de Clichy

092-219200243-20230328-23_09991-DE
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023
Page 3 | 23

et la SPL Seine Park ci-annexée.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3- DIT QUE le montant de trois cent mille euros (300 000 €) sera imputé au budget communal des exercices en cours et suivants.

Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Monsieur Patrice PINARD et Madame Marie-Ange BADIN ne participent pas aux débats et au vote de cette délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

30 pour - Mme Alice LE MOAL, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, M. Julien BOUCHET, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

6 abstentions - Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

3. Abrogation de la délibération n° 2022/S03/23 du conseil municipal du 04 octobre 2022 portant approbation du reversement d'une part de la taxe d'aménagement communale à l'établissement public territorial boucle nord de seine

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – ABROGE la délibération n° 2022/S03/23 du conseil municipal du 04 octobre 2022 relative au reversement d'une part de la taxe d'aménagement communale de Clichy-la-Garenne à l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

9 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

Commande publique

4. Modifications du règlement intérieur relatif à la commission d'appel d'offres et à la commission de délégation de service public

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE le règlement intérieur relatif à la commission d'appel d'offres et à la commission de délégation de service public ci-annexé.

ARTICLE 2 - ABROGE le règlement intérieur relatif à la commission d'appel d'offres et à la commission de délégation de service public adopté par délibération n° 2020/S02/3.2 du 20 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

5. Approbation du guide interne de la commande publique

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le conseil municipal ,

ARTICLE UNIQUE - APPROUVE le guide interne de la commande publique ci-annexé.

Adoptée à l'unanimité

6. Approbation d'une charte de déontologie de l'achat public

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE - APPROUVE la charte de déontologie de l'achat public ci-annexée.

Adoptée à l'unanimité

Politique de la ville

7. Approbation de la programmation des actions soutenues en 2023 au titre du Contrat de Ville par l'Etat, le Département, la Ville et versement des subventions aux associations

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE la programmation des actions soutenues en 2023 au titre du Contrat de Ville par l'Etat (annexe n°1) et le Département des Hauts-de-Seine (annexe n°2).

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces dispositifs et à verser les subventions octroyées aux associations retenues dans le cadre de la programmation 2023 selon la répartition indiquée dans l'annexe n°2, et avec les mêmes modalités de versement que le Département :

- Contrat de Développement : 90% des crédits en 2023, soit 56 856 € et 10% des crédits en 2024 après transmission des bilans des actions financées, soit 6 317 €.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à percevoir le solde de la subvention du Département des Hauts-de-Seine correspondant à la programmation des actions soutenues en 2022, soit 6 217,80 € et à le reverser aux associations selon l'annexe n°3 jointe à la présente délibération.

ARTICLE 4 : APPROUVE la programmation des actions soutenues en 2023 au titre du Contrat de Ville par la Ville, soit 34 000 € et DECIDE de verser les subventions correspondantes aux associations qui participent à la réalisation du programme 2023 du Contrat de Ville désignées dans l'annexe n°4.

ARTICLE 5 - DIT QUE les dépenses correspondantes à la participation du Département seront payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2023, chapitre 6574-020.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

42 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD

4 abstentions - M. Philippe CARON, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

Ressources humaines

8. Approbation de la convention de mise à disposition de personnels à la société publique locale Seine Park

RAPPORTEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition à la SPL Seine Park ci-annexée.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Monsieur Patrice PINARD et Madame Marie-Ange BADIN ne participent pas aux débats et au vote de cette délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

34 pour - Mme Alice LE MOAL, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, M. Julien BOUCHET, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

6 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD

Commerce

9. Fonds de commerce sis 97 bd Jean Jaurès - Offre de rachat par la commune

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE l'offre de rachat du fonds de commerce sis 97 boulevard Jean Jaurès pour un montant de 100 000 euros (cent mille euros).

ARTICLE 2 – DIT QUE dans le cas où l'offre de rachat de la commune serait acceptée par le juge commissaire et le liquidateur, la ville éteindra l'ensemble des dettes de la société JAJU envers la commune telles qu'inscrites dans le bordereau de situation ci-joint.

ARTICLE 3 – DIT QUE dans le cas où l'offre de rachat de la commune ne serait pas acceptée, la ville pourrait faire une nouvelle offre de rachat dans la limite prévue par l'avis des domaines soit 110 000 euros.

ARTICLE 4 – AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'offre de rachat, l'acte de cession le cas échéant ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 5 – DIT QUE la dépense en résultant sera inscrite au budget communal des exercices en cours et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Naïma SELLAM, M. Aïssa TERCHI

7 abstentions - M. Philippe CARON, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

10. Prolongation de l'exonération du paiement des droits de place pour les commerçants du marché situé rue Villeneuve

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – APPROUVE la prolongation de l'exonération du paiement des droits de place et autres taxes afférentes concernant le marché Villeneuve du 1^{er} avril au 31 août 2023.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Aïssa TERCHI, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

2 contre - M. Philippe CARON, M. Hicham DAD

4 abstentions - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Ludovic PLANTÉ

11. Aide à l'embellissement des devantures - Attribution des subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 - AUTORISE le versement des subventions accordées dans le cadre de l'aide à l'embellissement pour la requalification des devantures des locaux commerciaux ainsi qu'à l'acquisition de mobilier de terrasse des locaux commerciaux de la ville pour un montant de 5 000 € pour le commerce suivant :

- Enseigne « Agence de Allées » Agence immobilière

Nature des travaux : Installation d'une enseigne non lumineuse (création lettres et bandeau), habillage de la façade, achat et pose de fenêtres et portes fenêtres

Montant total des dépenses éligibles : 13 260€ HT

Montant de la subvention : 5 000€

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant sera inscrite au budget de la commune au titre des exercices 2023 et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

45 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

1 contre - M. Hicham DAD

1 abstention - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG

12. Rétrocession du fonds de commerce situé 23 rue Villeneuve

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la rétrocession du fonds de commerce situé 23, rue Villeneuve au profit de de Monsieur Charbel ABI NAKHLE et de Monsieur Melhem SALLOUM ou toute société qui s'y substituera sous réserve du respect du cahier des charges susvisé, pour un projet de restaurant libanais aux conditions financières mentionnées dans le cahier des charges à savoir 81 000 €.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette rétrocession, notamment ceux ayant trait aux modalités de paiement au comptant ou à terme.

ARTICLE 3 – DIT QUE la recette en résultant sera imputée au budget communal de l'exercice en cours.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Naïma SELLAM, M. Aïssa TERCHI

8 abstentions - M. Philippe CARON, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

13. Rétrocession du fonds de commerce situé 103 rue Henri Barbusse

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal ,

ARTICLE 1 – APPROUVE la rétrocession du fonds de commerce situé 103, rue Henri Barbusse au profit de de Monsieur Rachid MAHDID ou toute société qui s'y substituera sous réserve du respect du cahier des charges susvisé, pour un projet d'activité de primeur pour la vente de fruits et légumes frais aux conditions financières mentionnées dans le cahier des charges à savoir 63 000 €.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette rétrocession, notamment ceux ayant trait aux modalités de paiement au comptant ou à terme.

ARTICLE 3 – DIT QUE la recette en résultant sera imputée au budget communal de l'exercice en cours.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Naïma SELLAM, M. Aïssa TERCHI

8 abstentions - M. Philippe CARON, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

14. Approbation du cahier des charges de rétrocession du bail commercial du local situé 15, rue de l'Ancienne Mairie

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du bail commercial du local sis 15, rue de l'Ancienne Mairie.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Naïma SELLAM

9 abstentions - M. Philippe CARON, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

15. Approbation du cahier des charges de rétrocession du bail commercial situé 95 boulevard Jean Jaurès

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du bail commercial du local sis 95, boulevard Jean Jaurès.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Naïma SELLAM, M. Aïssa TERCHI

8 abstentions - M. Philippe CARON, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

Sécurité publique

16. Nomination du directeur de la régie stationnement payant

RAPPORTEUR : Monsieur Patrice PINARD, Adjoint au Maire délégué

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 – DÉSIGNE Monsieur Fabrice LEPOURRY, directeur de la Sécurité Publique Locale en tant que Directeur de la régie du stationnement payant.

ARTICLE 2 – ABROGE la délibération n° 2020/S05/1.6 du 24 novembre 2020.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-

ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

10 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

1 n'a pris pas part au vote - Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

17. Approbation de la convention à conclure entre la ville de Clichy et le Centre National de Tir de la Police Nationale - Site de Montlignon - relative à l'utilisation des installations

RAPPORTEUR : Monsieur Patrice PINARD, Adjoint au Maire délégué

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la ville de Clichy et le Centre National de Tir de la Police Nationale – site de Montlignon, ci-annexée.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la convention de partenariat entre la ville de Clichy et le Centre National de Tir de la Police Nationale – site de Montlignon.

ARTICLE 3 – DIT QUE la dépense en résultant sera inscrite au budget communal au titre des exercices 2023 et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

3 contre - M. Philippe CARON, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD

4 abstentions - Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, M. Ludovic PLANTÉ

18. Approbation de la convention à conclure entre la ville de Clichy et l'association Moniteurs Police de la Fonction Publique Territoriale (MPFPT) relative à l'utilisation et mise à disposition d'un moniteur Bâton et Techniques Professionnelles d'Intervention (MBTPI)

RAPPORTEUR : Monsieur Patrice PINARD, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE la mise en œuvre de la convention de partenariat entre la ville de Clichy et l'association Moniteurs Police de la Fonction Publique Territoriale (MPFPT), ci-annexée.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la convention de partenariat entre la ville de Clichy et l'association Moniteurs Police de la Fonction Publique Territoriale (MPFPT).

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

40 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU,

Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, M. Aïssa TERCHI, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER
2 contre - M. Philippe CARON, M. Hicham DAD
4 abstentions - Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Ludovic PLANTÉ

Sports

19. Thématique SPORT - Attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives au titre du contrat de développement Département Ville- exercice 2023

RAPPORTEUR : Monsieur Cédric ANÉ, Conseiller municipal délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions octroyées aux associations retenues dans le cadre de la thématique T4 – SPORT du contrat de développement territorial 2022 -2024, selon la répartition indiquée dans l'annexe n° 1 et selon les mêmes modalités de versement que le Département : 70 % des crédits en 2023, soit 67 900 € et 30 % des crédits en 2024, soit 31 100 €, après transmission obligatoire par les clubs bénéficiaires des bilans des actions financées.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à percevoir le solde de la subvention du Département des Hauts-de-Seine correspondant à la programmation des actions soutenues en 2023, dans le cadre de la thématique T4 – SPORT, soit 31 100 € et à le reverser aux associations sportives selon l'annexe n° 1 jointe à la présente délibération.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, dont les bilans des actions financées.

ARTICLE 4 - DIT QUE les dépenses en résultant seront payées par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget dès 2023 et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

46 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

1 abstention - M. Hicham DAD

Affaires scolaires

20. Groupe scolaire Clichy - Saint Ouen - Convention de transfert et approbation du programme

RAPPORTEUR : Madame Véronique CABASSET, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ci-annexée.

ARTICLE 2 – APPROUVE le programme prévisionnel de l'opération arrêté en annexe 1.

ARTICLE 3 – AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 4 – DIT QUE les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget des exercices en cours et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

42 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Naïma SELLAM, M. Aïssa TERCHI, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER
5 abstentions - M. Philippe CARON, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ

21. Attribution de subventions aux écoles maternelles, élémentaires et primaires pour la réalisation d'actions au titre des projets éducatifs

RAPPORTEUR : Madame Véronique CABASSET, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - ACCEPTE l'attribution des subventions pour le financement des actions menées par les écoles maternelles, élémentaires et primaires figurant au tableau annexé à la présente délibération pour un montant de 12 814,05€.

ARTICLE 2 - DIT QUE les dépenses en résultant soient payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2023.

Adoptée à l'unanimité

22. Mise à jour carte scolaire - dénomination nouvelles voies

RAPPORTEUR : Madame Véronique CABASSET, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - ADOPTE la mise à jour de la sectorisation scolaire suite à la dénomination des nouvelles voies de l'ilot Boisseau comme défini dans le tableau annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2- DECIDE que la sectorisation sera effective à compter de la rentrée scolaire 2023 et PRECISE que cette nouvelle sectorisation ne s'appliquera pas aux enfants déjà scolarisés.

ARTICLE 3 - DONNE la possibilité au Maire ou à l'Adjoint au Maire en charge de l'Education d'accorder des dérogations à cette sectorisation afin de tenir compte des contraintes familiales.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

46 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

1 abstention - M. Hicham DAD

23. Renouvellement du label Information Jeunesse

RAPPORTEUR : Monsieur Cédric ANÉ, Conseiller municipal délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1- SOLLICITE le renouvellement du label « Information Jeunesse » pour les années 2023 à 2026.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de renouvellement du label « Information Jeunesse » au titre des périodes 2023 à 2026 ainsi que tout documents relatifs à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

46 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

1 abstention - M. Hicham DAD

Affaires culturelles

24. Approbation d'un contrat d'association d'exploitant garanti entre UGC Ciné Cité SAS et la ville de Clichy

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE les termes du contrat d'association d'exploitant garanti proposé entre UGC et la Ville de Clichy ce pour une durée d'un an renouvelable par avenant.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent contrat et ses éventuels avenants de prolongation ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE les recettes et les dépenses en résultant seront imputées au sein du budget des exercices en cours et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

40 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

1 contre - M. Philippe CARON

6 abstentions - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ

25. Fixation de tarifs pour la vente d'objets promotionnels au sein de l'espace boutique à l'Office de tourisme dans le cadre de l'exposition "Mignonisme" de Philippe Katerine

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – AUTORISE la vente des objets ci-dessous :

- Carte de vœux et carte postale au tarif de 3 euros
- Affiche de l'exposition au tarif de 5 euros
- Badge de l'exposition au tarif de 5 euros
- Totebag de l'exposition au tarif de 15 euros
- T-shirt de l'exposition au tarif de 25 euros
- Livre « Mignonisme » au tarif de 22 euros 90
- Catalogue d'exposition au tarif de 29 euros
- CD de Philippe Katerine au tarif de 20 euros
- Vynils de Philippe Katerine au tarif de 25 euros

ARTICLE 2 – DIT QUE les recettes en résultants seront imputées au budget communal des exercices 2023 et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

44 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

3 abstentions - Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Hicham DAD

26. Fixation du tarif des emplacements de la Grande Braderie de Clichy 2023

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – FIXE le montant de la redevance d'occupation des emplacements à l'occasion de la grande braderie de Clichy à 25 euros TTC par emplacement.

ARTICLE 2 – DIT QUE ce montant s'applique pour toute la durée de l'événement.

ARTICLE 3 – DIT QUE les recettes en résultants seront imputées au budget communal des exercices 2023 et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Naïma SELLAM, Mme Alice NORET

4 contre - M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

4 abstentions - M. Philippe CARON, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, M. Ludovic PLANTÉ

27. Approbation de la convention de partenariat entre le Lycée René Auffray et la ville de Clichy dans le cadre de la réalisation d'un guide touristique JOP 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Cédric ANÉ, Conseiller municipal délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE les termes de la convention de partenariat pour la construction d'un guide touristique entre le lycée René Auffray et la ville de Clichy ci-annexée.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses éventuels avenants ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 3 – DIT QUE les dépenses en résultant seront inscrites au budget principal des exercices 2023 et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

40 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Naïma SELLAM, M. Aïssa TERCHI, M. Ludovic PLANTÉ

2 contre - Mme Alice NORET, M. Hicham DAD

5 abstentions - M. Philippe CARON, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

28. Modification du règlement intérieur et du règlement des études du conservatoire

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - ADOPTE le règlement des études ainsi que le règlement intérieur du conservatoire et ses annexes.

ARTICLE 2 -DIT QUE ces documents entreront en vigueur à partir de la rentrée 2023/2024.

ARTICLE 3 - ABROGE les dispositions antérieurement applicables à partir de la rentrée 2023/2024.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

46 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

1 abstention - M. Ludovic PLANTÉ

29. Modification de certaines dispositions tarifaires pour les activités du Conservatoire Léo Delibes

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – ADOPTE à compter du 1^{er} septembre 2023 les tarifs figurant dans le tableau ci-annexé

ARTICLE 2 – DIT QUE les délibérations n° 10.5 du 16 décembre 2015 et 8.2 du 29 juin 2021 ne sont pas modifiées

à l'exception des tarifs actualisés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

30. Approbation de la convention relative à l'organisation de Classes à Horaires Aménagés Théâtre au collège Jean Macé

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la convention tripartite à conclure entre le théâtre T2G de Gennevilliers, la Ville et le collège Jean Macé ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

ARTICLE 2 – DIT QUE la subvention de la ville en résultant est inscrite aux budgets 2023 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

31. Programmation de sorties touristiques printemps/été 2023 - Fixation de tarifs préférentiels

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE les tarifs préférentiels de la programmation de sorties touristiques printemps été 2023 à destination des Clichois comme suit :

- Samedi 22 avril 2023 à l'Abbaye de Saint-Louis – Royaumont avec une visite guidée suivi d'un goûter sur place au tarif de 13€/ personne ;
- Samedi 29 avril 2023 au Jardin des métiers d'arts et du design avec une visite guidée de l'exposition suivi d'un atelier de pratique artistique au tarif de 6€/ personne ;
- Samedi 6 mai 2023 à la Grande arche de la Défense avec une visite guidée du toit de la Défense et de l'exposition Notre Dame au tarif de 10€/personne ;
- Samedi 27 mai 2023 Pique-nique à l'île Saint Germain suivi de la visite guidée de la Tour aux Figures de Dubuffet au tarif de 3€ / personne ;
- Samedi 3 juin 2023 avec la visite guidée de la fondation Claude Monet suivi d'une promenade dans le village de Giverny et de la Roche-Guyon au tarif de 9€/ personne ;
- Samedi 17 juin 2023 avec la visite guidée du Château Renaissance d'Ecouen au tarif de 4€/personne ;
- Samedi 8 juillet 2023 au Jardin des métiers d'arts et du design à Sèvres avec visite guidée de l'exposition de l'été suivi d'un atelier de pratique artistique au tarif de 6€/ personne ;

ARTICLE 2 – DIT QUE les recettes seront imputées au budget communal des exercices 2023 et suivants

Adoptée à l'unanimité

32. Adhésion du cinéma Rutebeuf à plusieurs réseaux professionnels

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE l'adhésion de la ville de Clichy à l'association « Groupement National des Cinémas de Recherche – GNCR » pour un montant de cotisation annuelle de 221.37 euros au titre de l'année 2023,

ARTICLE 2 - APPROUVE l'adhésion de la ville de Clichy à l'association « Association du Cinéma Indépendant pour sa

diffusion – ACID » pour un montant de cotisation annuelle de 150 euros au titre de l'année 2023

ARTICLE 3 - APPROUVE l'adhésion de la ville de Clichy à l'association « Association des Cinémas de Recherche en Ile de France – ACRIF » pour un montant de cotisation annuelle de 153 euros au titre de l'année 2023

ARTICLE 4 - APPROUVE l'adhésion de la ville de Clichy à l'association « Agence du court-métrage et l'Extra Court » pour un montant de cotisation annuelle de 1045 euros au titre de l'année 2023.

ARTICLE 5 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 6 - DIT QUE les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

46 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ
1 abstention - M. Philippe CARON

33. Adhésion de la médiathèque à l'association pour la coopération des professionnels de l'information musicale (ACIM) au titre de l'année 2023

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE l'adhésion de la ville de Clichy à l'association « Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale – ACIM » pour un montant de cotisation annuelle de 80 euros au titre de l'année 2023.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours.

Adoptée à l'unanimité

Vie associative

34. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association ' le blé en herbe ' - avenant à la convention annuelle d'objectif et de moyens 2023 entre la ville de Clichy et l'association le blé en herbe

RAPPORTEUR : Madame Marine DEFAUX, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 12 000€ à l'association « le blé en herbe ».

ARTICLE 2 – APPROUVE l'avenant à la convention annuelle d'objectif et de moyens 2023 entre la ville de Clichy et l'association « le blé en herbe », modifiant son article 3-2 et portant le montant de la subvention 2023 à 102 000 €

ARTICLE 3 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association « le blé en herbe ».

ARTICLE 4 – DIT QUE les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

44 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M.

François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Naïma SELLAM, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

3 abstentions - M. Philippe CARON, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Hicham DAD

Urbanisme Aménagement

35. Acquisition auprès de M et Mme MADEIRA (ou tout substitué) du lot de copropriété n° 35 de l'immeuble sis 12 rue de Paris.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - DECIDE de l'acquisition moyennant une indemnité globale de cent sept mille quatre cent quatre-vingt euros (107 480 €) auprès de M et Mme MADEIRA (ou tout substitué) des lots de copropriété numéro 35, libres de toute occupation, situés dans l'immeuble sis 12 rue de Paris à Clichy (92110), et cadastré section AC numéro 44.

ARTICLE 2 - PRECISE que le montant de l'acquisition est de 96 800 € et le montant des frais de remploi est de 10 680 €.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique concernant l'acquisition de ces lots, et tous documents y afférents.

ARTICLE 4 - DIT que cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 5 - ANNULE la délibération n° 2022/S04/31.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

1 contre - M. Hicham DAD

9 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

Logement

36. Garantie d'emprunt au profit de 3F Résidences (contrat n° 135915) - Immeuble 63 boulevard Victor Hugo à Clichy

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - ACCORDE sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 557 353,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 135915 constitué de 1 ligne de prêt.

La garantie d'emprunt de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 557 353,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 – ACCORDE la garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Administration générale

37. 2ème édition du Budget participatif - adoption du règlement et de l'appel à projets

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal

ARTICLE 1 - ADOPTE le principe de la création d'un second budget participatif dans les conditions prévues par le règlement ci-annexé.

ARTICLE 2 - APPROUVE l'appel à projet et le règlement ci-annexés.

ARTICLE 3 - DIT QUE les dépenses en résultant seront imputées au budget communal des exercices 2024 et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

45 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ
2 abstentions - Mme Alice NORET, M. Hicham DAD

38. Renouvellement des membres du CESEL

RAPPORTEUR : Monsieur Loïc PERON, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – DESIGNÉ les personnes ci-après en tant que membres du CESEL :

- AITOUMEZIAN Rym
- AITSAID Hacina
- ALAMERCERY-PEREZ Virginie
- ALVAREZ Concepcion
- AUPHAN Noëlle
- Bakhti Hayat
- BAYADA Anne- Claire
- BELDJILALI Jamal Eddine
- BERNABE Julien

- BOGATIRSKY Michèle
- BONDY Anne
- BOUCHER Agnès
- BOULARD Agladice
- BRAHITI ETHEL
- BRULE Isabelle
- CHAVANE Guillaume
- CHEBBI Montassar
- CHERKAOUI Salah
- CIARDI Gérard
- COTTINEAU Georges
- COURNÉE Fabien
- COURSIMAULT Annie
- DENISOT BENOIT
- DESERT Inès
- DHENIN Christian
- DOP Solweig
- DUC Marie-Hélène
- DUVIGNEAU Lauric
- EWOLO NDZANAH Christophe
- FORTUNATO José
- FRANCO Diego
- GERBAULT Geraldine
- GERLIER Pierre-Louis
- GOSSET Arthur
- GRAUVOGEL François
- HAENNIG Elisabeth
- HAZIZA Lucie
- HUSSEIN Farah
- KARPYTA Frédéric
- KENDIR Auguste
- KUPIEC MICHEL
- LANTIGNY Claude
- LAVENS Brice
- Le GOASTER Jean Marie
- LE HEC'H-BESSON Jo
- LEBRUN-TAUGOURDEAU Grégoire
- LEONARD Patrick
- LUCAS DE COUVILLE Arnaud
- MANDJINY - Gourdine Christelle
- MANONVILLER Christine
- MARTIN Frédéric
- MESSAID Morad
- MICHEL Florian
- Mignon Flore
- MINEEVA LEDRU Valentina
- MORICE Elsa
- MULARSKI Cecile
- PEPP Marthe
- PERRIER Céline
- PICHOT Patrick
- PINON Nathalie
- PREMONT Roland

- PUYO	Pauline
- RENO-SIX	Clara
- RHAZI	Karim
- RISSER	Séverine
- ROLAND	Sophie
- ROSSIGNOL	Philippe
- ROUANET	Carmen
- SAUNIERE	Serge
- SEKFALI	Nauwfel
- TANGUY	Eloïse
- TARHOUNY	Nina
- TRAVERS	Pierre
- TUFFELLI	Yann
- VANDERSTICHELEN	Remy
- VASTRAL	Bernard
- VIDEIRA OLIVEIRA	Pedro Alexandre
- VIGNAL	Christophe
- WADE	Seyna
- WALROFF	Didier
- Wu	Alexia
- ZAOUIT	Mohamed

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

40 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

7 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ

39. Commission de dénomination des rues et lieux publics

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - DECIDE de dénommer la voie nouvelle située en contre allée du boulevard Jean Jaurès entre le n° 130 et le n° 132 : rue Rose Guérin

ARTICLE 2 – DIT QUE la carte scolaire est définie comme suit sur cette nouvelle voie :

- du 2 au 160 bd Jean Jaurès : Elémentaire Jules Ferry
- du 100 au 160 bd Jean Jaurès : Maternelle Mendès France.

ARTICLE 3 – PRECISE que la voie nouvelle qui se trouve entre la rue Gustave Eiffel et le prolongement de la rue Camille Claudel est la rue Charlotte Perriand.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

42 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU,

Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD

3 contre - M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

2 abstentions - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ

40. Modification du tableau des indemnités des élus

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – DECIDE que le montant de l'enveloppe globale relative aux indemnités de fonctions des élus sera calculé sur le taux maximal pour le Maire (110 %) et sur le taux maximal pour les Adjoints au Maire et adjoints de quartiers (44%) en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1015), pour la strate démographique de Clichy telle qu'elle résulte du dernier recensement, à savoir pour les villes de 50.000 à 99.999 habitants.

ARTICLE 2 - DECIDE d'appliquer à l'indemnité d'exercice de fonctions du Maire le taux de 110% de l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 15 % au titre de chef-lieu de canton, et majoré au titre de la dotation de solidarité urbaine.

ARTICLE 3 - DECIDE d'appliquer à l'indemnité d'exercice de fonctions des Adjoints au Maire et adjoints de quartier le taux de 28,52 % de l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 15 % au titre de chef-lieu de canton, et majoré au titre de la dotation de solidarité urbaine.

ARTICLE 4 - DECIDE d'octroyer une indemnité d'exercice de fonction aux conseillers municipaux ayant reçu une délégation, dans la limite de l'enveloppe globale, au taux de 13,15% de l'indice brut terminal de la fonction publique, à l'exception de Madame Agnès DELACROIX dont le taux appliqué est de 26,30%, tel que précisé dans l'état récapitulatif annexé à la présente délibération.

ARTICLE 5 - DIT QUE l'ensemble des indemnités, dont le récapitulatif est annexé à la présente délibération, sera versé à compter de la date portant caractère exécutoire à la présente délibération. Le versement sera effectué mensuellement. Les indemnités seront revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice 100 de la fonction publique et des textes en vigueur.

ARTICLE 6 - La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de chaque exercice – chapitre 6531 « indemnités des élus ».

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

4 contre - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ

7 abstentions - Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Aïssa TERCHI, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

1 n'a pris pas part au vote - Mme Agnès DELACROIX

41. Communication des rapports annuels 2020 et 2021 des délégations de services publics et des services publics locaux gérés en régie ou par voie de compétence transférée

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE - PREND ACTE de la communication des rapports annuels des délégations de services publics et des services publics locaux aux conseillers municipaux, ci-dessous :

- Compétences transférées :
 - Électricité et réseaux de communication (SIPPEREC) - (exercices 2020 et 2021)
 - Gaz (SIGEIF) - (exercices 2020 et 2021)
 - Eau potable (SEDIF) - (exercices 2020 et 2021)
 - CITALLIOS - (exercice 2021)
- Délégations de service public :
 - Concession de service public relative à l'exploitation d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant situé dans le quartier « entrée de ville » rue bonnet à Clichy (exercice 2021)
 - Concession de service public pour la gestion et l'exploitation d'un établissement d'accueil du jeune enfant quartier Bac d'Asnières (exercice 2021)
 - Concession de service public pour l'exploitation de la mise en fourrière et du gardiennage des véhicules automobiles (exercice 2021)
 - Délégation de Service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur (exercices 2020 et 2021)
 - Concession relative à la gestion du Stationnement payant sur voirie et en ouvrage (exercices 2020 et 2021)
- Les bilans d'activités des services publics exploités en régie :
 - Stationnement payant sur voirie (régie ville) - (exercices 2020 et 2021)

Prend acte

42. Délégation du conseil municipal au Maire: Communication des décisions et contrats

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – PREND ACTE de la communication des actes énumérés ci-annexés pris par délégation du conseil municipal.

Prend acte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est donc levée à 22h00.

Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie, réservé à cet usage, le **28 MARS 2023**

Le Maire,

 

Rémi MUZEAU